

Les deux résurrections

J.N. Darby

La doctrine de deux résurrections distinctes — une première et une seconde — a été traitée occasionnellement dans plusieurs des écrits qui parlent de la venue du Seigneur. Mais ce sujet, en vertu de son importance et de l'erreur dans laquelle des vues antiscrituraires induisent l'esprit — s'attaquant même à l'évangile — me paraît réclamer une étude toute spéciale. La doctrine d'une première résurrection se lie à plusieurs autres vérités telles que notre salut définitif en Christ, notre part avec Lui dans la gloire et les bénédictions futures ; enfin le fait de Son retour. Tous ces sujets seront traités dans les pages ci-après ; mais mon but est de montrer tout d'abord comment l'Écriture envisage le sujet particulier des deux résurrections.

Sont-elles au nombre de deux et quel est leur vrai caractère ? La réponse est : Oui, il y a deux résurrections entièrement distinctes, soit comme caractère, soit comme époque. L'aspect tout entier de la résurrection des saints est absolument distinct de celui de la résurrection des méchants.

Nous sommes prédestinés à être conformes à l'image du Fils de Dieu pour qu'Il soit premier-né entre plusieurs frères [Rom. 8, 29]. C'est là le résultat complet des desseins de Dieu à notre égard qui se rapportent évidemment à notre condition de ressuscités. De là vient que nous sommes ressuscités en gloire et que, dans sa nature, notre résurrection est tout à fait distincte de celle des méchants qui ont encore à être jugés. Elle est le résultat complet de la rédemption à laquelle les méchants n'ont aucune part quelconque. Elle n'est pas ce qui conduit, par un jugement futur, à une décision quant à notre condition à venir, mais elle est le fait que nous sommes, par la puissance de Dieu, dans la position que la grâce ineffable de la rédemption nous a faite. Ce seul passage de Romains 8, 29 nous prouve immédiatement la grande importance de cette question.

La résurrection d'un saint n'est pas le préliminaire d'un jugement qui décidera de son état, mais elle est son introduction dans une condition où il sera semblable à Christ et pour toujours avec Lui dans la maison du Père — son introduction en puissance dans la condition que la rédemption lui a obtenue. Pesez un moment l'immense importance de cette vérité, incontestable pour ceux qui reconnaissent l'autorité des Écritures. Nous sommes ressuscités en gloire. Quel sceau une telle parole ne met-elle pas à l'efficace de la rédemption et à la nature de notre association vitale avec Christ ! Nous avons la vie en Christ ressuscité. Notre rédemption et l'efficace de l'œuvre de Christ sont si complètes que la puissance qui nous appelle hors du tombeau ne sert qu'à nous placer dans une conformité immédiate et glorieuse avec Christ glorifié qui est notre vie. Il est évident que ceci

ne peut s'appliquer à la résurrection des méchants, mais présente avec elle le contraste le plus absolu.

Une résurrection commune, dont le résultat dépendrait ensuite d'un jugement, est entièrement contraire à l'Écriture, c'est une tradition, peut-être profondément enracinée dans l'enseignement de l'Église à son déclin, mais qui n'a aucun fondement dans l'Écriture. L'on verra bientôt que, sous l'influence de cette tradition, le caractère tout entier de l'évangile et la doctrine de l'état actuel de l'âme sont falsifiés. La résurrection des saints ne doit pas avoir pour résultat un jugement incertain ou indéterminé, mais elle est elle-même le résultat de la rédemption, une résurrection en gloire.

En considérant un autre aspect de la résurrection des saints nous trouverons ce fait amplement confirmé. Nous lisons, au chapitre 8 de l'épître aux Romains : « Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en vous ». La résurrection des saints est le résultat et la conséquence du fait que le Saint Esprit habite en eux. Comme Jésus a été ressuscité d'entre les morts par Celui dont l'Esprit habite en nous, et dans la puissance de cet Esprit (selon l'enseignement de Pierre), nous serons aussi ressuscités par (ou à cause de) cet Esprit qui habite en nous. Il est également bien clair que ceci ne peut aucunement se rapporter aux méchants. La nature de notre résurrection est différente. Elle est le résultat de la présence en nous du Saint Esprit, ce dernier étant déjà le témoin qu'il n'y a pour nous aucune condamnation, puisque nous sommes en Christ [Rom. 8, 1] et Christ en nous. Ce qui nous a sauvés, ce qui nous a fait marcher dans la sainteté, en nouveauté de vie comme enfants de Dieu, a pour résultat ce qui démontre pleinement à qui nous appartenons. De même que Christ fut déterminé Fils de Dieu, en puissance, selon l'Esprit de sainteté, par la résurrection des morts [Rom. 1, 4], de même nous, marchant ici-bas par ce même Esprit, nous sommes par Sa puissance, manifestés fils de Dieu en résurrection. Les enfants de Dieu sont les enfants de la résurrection.

*
* *

Je désire maintenant montrer que dans l'Écriture la résurrection des méchants et celle des justes ne sont jamais confondues l'une avec l'autre. Ce serait confondre une condition qui est le résultat de la rédemption ainsi que la grâce et la puissance qui l'amènent, avec une condition qui est le résultat du péché de l'homme et qui se terminera par le jugement. Il est vrai que, dans l'un et l'autre cas, la puissance divine est à l'œuvre pour appeler les morts hors de leurs tombeaux. Cette confusion jette une complète obscurité sur l'évangile lui-même, par lequel nous avons part (et c'est par la foi et le Saint Esprit que nous le savons) au résultat de la rédemption. Il y aura une résurrection tant des justes que des injustes. Voilà qui est clairement établi. Ceux qui ont fait le mal sortiront de leurs tombeaux en résurrection de jugement [Jean 5, 29]. Cela donne un caractère particulier à la résurrection des

méchants, mais nous ne nous occuperons pas davantage de leur cas ; notre but spécial est la résurrection des saints. Il suffit de dire que les méchants ressusciteront, et ressusciteront pour être jugés. Prenons d'abord 1 Corinthiens 15 comme l'expression la plus complète de ce que l'Écriture nous enseigne sur ce sujet. Nous passerons ensuite à 1 Thessaloniens 4 qui ajoute quelques détails très précis.

1 Corinthiens 15 ne s'applique qu'aux croyants, et va plus loin encore : il établit distinctement qu'*eux seuls* ressusciteront à la venue du Seigneur. La résurrection décrite ici est celle des saints. « Il est semé en corruption, il ressuscite en incorruptibilité ; il est semé en déshonneur, il ressuscite en gloire ». Il est clair que cela ne s'applique qu'aux croyants. De plus il est dit : « La mort a été engloutie en victoire », acte de puissance qui nous fait porter l'image du céleste (v. 42, 43, 49, 54). Rien ne prouve plus clairement que nous avons ici la description de la résurrection des saints. Il y a plus encore (v. 20 et suivants) : « Mais maintenant Christ a été ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui sont endormis ». Christ n'est pas prémices des méchants, voués à la condamnation. Or plus loin il est formellement parlé du rang de chacun dans la résurrection, et les méchants sont laissés de côté : « Chacun dans son propre rang : les prémices, Christ ; puis ceux qui sont du Christ à sa venue ». C'est-à-dire que, lorsque l'ordre propre de la résurrection est considéré, ceux qui sont du Christ et dont Il est les prémices, sont les seuls qui ressuscitent à Sa venue. La fin vient ensuite « quand il aura remis le royaume à Dieu le Père ». Nous avons donc une révélation spéciale au sujet de l'ordre dans lequel a lieu la résurrection ; nous y apprenons que ceux qui sont du Christ, ceux dont Il est les prémices, ressusciteront à Sa venue et porteront Son image.

Cela est pleinement confirmé dans l'Apocalypse (chap. 20) où nous voyons qu'à la fin, lorsque les morts qui n'ont pas eu part à la première résurrection, se tiendront devant le trône et que les livres ayant été ouverts ils seront jugés d'après les choses qui y sont écrites, il n'est pas question de la venue de Christ. Car Il est assis sur le grand trône blanc, et de devant Sa face s'enfuient la terre et le ciel. Il n'est donc pas question de Sa venue.

Dans le second passage que nous avons cité, 1 Thessaloniens 4, nous trouvons de nouveau des instructions précises sur ce point. « Le Seigneur lui-même... descendra du ciel ; et les morts en Christ ressusciteront premièrement ; puis nous, les vivants qui demeurons, nous serons ravis ensemble avec eux dans les nuées à la rencontre du Seigneur ; et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur ». Les saints qui seront transmués sont associés avec les saints ressuscités pour aller à la rencontre du Seigneur et pour être toujours avec Lui ; mais il n'est question ici que des morts en Christ, ou des saints vivants qui seront changés. La séparation n'a lieu qu'en vertu de la grâce et de la foi, et non en vertu du jugement. Jésus vient chercher les siens pour qu'ils soient toujours avec Lui. À ce moment Il transforme le corps de leur abaissement en la conformité du corps de Sa gloire (Phil. 3, 21). Il est

absolument certain que cela ne s'applique qu'aux saints, et que les méchants n'ont pas de part à cette résurrection.

Telle est donc la doctrine formelle de la Parole : la grâce sépare ici-bas les méchants d'avec les croyants, et Christ à Sa venue ressuscite les justes afin de leur donner une part avec Lui.

Remarquez de quelle manière, en 1 Corinthiens 15, les saints sont associés avec Christ. Si nous ne ressuscitons pas, Christ n'a pas été ressuscité non plus, dit l'apôtre, et il insiste sur ce point. Nous sommes si bien liés avec Lui que notre cas ne peut être séparé du sien. S'Il n'a pas été ressuscité, nous sommes encore dans nos péchés ; et cela montre clairement que si au contraire Il a été ressuscité, nous ne sommes plus dans nos péchés. En Adam tous meurent ; dans le Christ tous sont rendus vivants. Ceux qui sont unis à ces deux chefs ont respectivement la même part qu'eux. Christ est les prémices de ceux qui sont endormis. « Tel qu'est le céleste, tels aussi sont les célestes ; et nous porterons l'image du céleste ». Toutes ces paroles nous enseignent, non une résurrection commune des justes et des injustes qui ne devraient être séparés que par le jugement, mais la précieuse vérité que les saints sont associés à Christ et séparés des méchants.

Les autres passages qui traitent de ce sujet nous montrent-ils que quelque erreur s'est glissée dans notre esprit et que les passages cités jusqu'ici, quelque clairs qu'ils paraissent, n'enseignent nullement cette vérité ? Bien au contraire, tous les autres passages confirment la doctrine d'une résurrection distincte des justes. « La pareille te sera rendue », dit le Seigneur, « en la résurrection des justes » (Luc 14, 14). « Mais ceux qui seront estimés dignes d'avoir part à ce siècle-là et à la résurrection d'entre les morts », dit Luc 20, 35, « ne se marient ni ne sont donnés en mariage, car aussi ils ne peuvent plus mourir ; car ils sont semblables aux anges, et ils sont fils de Dieu, étant fils de la résurrection ». Nous voyons ici que certains sont estimés dignes d'avoir part à la résurrection d'entre les morts, et de devenir semblables aux anges ; et qu'ils sont prouvés fils de Dieu parce qu'ils appartiennent à cette résurrection et qu'elle est leur part. Si tous étaient ressuscités ensemble, cela ne pourrait être vrai. Il y a une résurrection qui n'appartient qu'aux enfants de Dieu et qui prouve qu'ils sont tels.

Le chapitre 5 de Jean est tout aussi clair. Il nous présente deux grands moyens par lesquels le Fils est glorifié : Il vivifie avec le Père, et Il est seul juge [v. 21-22]. Ces deux choses ne sont pas confondues. Le jugement a pour but d'obliger chacun à L'honorer. Mais à quelle catégorie est-ce que j'appartiens ? Ceux qui ont entendu Sa parole et cru à Celui qui L'a envoyé, sont vivifiés ; ils ont la vie éternelle ; ils ne viendront pas en jugement, mais sont passés de la mort à la vie. Christ a déjà vivifié des âmes comme Fils de Dieu. « Ne vous étonnez pas de cela ; car l'heure vient en laquelle tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix ; et ils sortiront, ceux qui auront pratiqué le bien, en résurrection de vie ; et ceux qui auront fait le mal, en résurrection de jugement » [v. 28-29]. Il y a donc deux résurrections distinctes

de caractère et de nature, l'une en jugement, l'autre en vie et complétant pour le corps ce qui a déjà été fait pour l'âme. Le mot « heure » est allégué ici par certaines personnes pour montrer que ces deux résurrections sont simultanées. Cette question a relativement peu d'importance en comparaison du fait que les saints seront ressuscités à part comme ayant déjà été acceptés, et que les méchants seront ressuscités pour être jugés.

Mais l'opinion suivant laquelle le mot « heure » signifie la même époque n'a pas de fondement. Il y a une heure pendant laquelle les âmes sont vivifiées pour avoir une part avec Christ (v. 25), une autre pendant laquelle le jugement sera exécuté (v. 28). La première a certainement duré plus de mille huit cents ans et comprend deux périodes distinctes, Christ sur la terre, et Christ dans le ciel. Cet argument n'a aucun fondement alors qu'il repose sur un mot signifiant d'une part au verset 28 un seul et même moment et d'autre part au verset 25 plus de mille huit cents ans. Il suffit d'une concordance pour montrer la faiblesse de cette argumentation. Les versets 39, 40, 44, 54 (du chapitre 6) mentionnant le dernier jour confirment ce que nous disons ; ils montrent comment s'accomplira la promesse de la vie éternelle. Il serait sans importance d'insister sur la résurrection d'un homme au dernier jour comme preuve certaine de faveur et de vie éternelle, si le plus méchant homme était ressuscité exactement de la même manière, le sort de tous deux devant être établi par le jugement.

Il est bon d'affirmer que la notion de la venue de Christ à la fin du monde est antiscrituraire. Lors du jugement des morts qui a lieu à la fin du monde (le dernier ennemi qui sera aboli trouvant alors sa fin) Christ ne vient pas ; Il est assis, comme nous l'avons dit plus haut, sur le grand trône blanc ; le ciel et la terre s'enfuient de devant Sa face, les morts se tiennent devant le trône et les livres sont ouverts sans qu'il y ait aucun retour à la terre.

De même la *consommation du siècle* (au chap. 13 de Matthieu et ailleurs) n'est pas la fin de cette terre quand elle sera consumée, mais la fin de l'économie actuelle ; phrase bien connue parmi les Juifs qui parlaient du *olam-hazeh*, ce monde ou ce siècle, et du *olam-havo*, le siècle à venir, ce dernier étant l'époque du règne du Messie. « Le dernier jour », que nous avons mentionné, fait allusion à cela ; le croyant ressuscitera quand Christ viendra et mettra fin à ce siècle (*aiôn*). Ces termes ne sont certainement pas « la fin du monde ». Christ ne pouvait pas donner la gloire aux siens lorsqu'Il parlait ; mais lorsqu'Il entrera dans Son royaume, Il les ressuscitera et ils règneront avec Lui.

Dans l'épître aux Philippiens, nous trouvons la confirmation de la même vérité : « Si en quelque manière que ce soit je puis parvenir à la résurrection d'entre les morts » [3, 11] ; ce serait un effort bien inutile ; et si l'homme le plus incrédule pouvait y avoir aussi part, il ne serait pas question d'y *parvenir*. Si, au contraire, les saints doivent être ressuscités à part en gloire, c'est un but qui mérite d'être sérieusement poursuivi. En grec ce passage a une force que le français ne rend pas.

L'apôtre a inventé un mot grec pour exprimer cette résurrection distincte — *exanastasis* — une résurrection d'entre les morts. C'était ce que Paul cherchait à atteindre. Christ, l'objet de la faveur divine, a été ressuscité d'entre les morts, Lui, les prémices ; et Paul espérait faire partie de la récolte du Christ lorsqu'Il reviendra du ciel, comme il le dit à la fin du chapitre : « D'où aussi nous attendons le Seigneur Jésus Christ comme Sauveur, qui transformera le corps de notre abaissement en la conformité du corps de sa gloire » [v. 21]. Il est donc évident que l'Esprit insiste sur une résurrection qui appartient aux saints et à laquelle les méchants n'ont aucune part. On s'en aperçoit même au sujet des vérités les plus ordinaires : « Attendant l'adoption, la délivrance de notre corps » [Rom. 8, 23]. L'apôtre n'aurait pu se servir d'une expression semblable pour exprimer que le corps sera délivré du pouvoir de la mort, s'il avait eu en vue une commune résurrection en vue du jugement — et que cela fût une pensée chrétienne. Comment, dans ce cas, la résurrection pourrait-elle être « l'adoption » et la mort serait-elle engloutie en victoire ?

Nous avons déjà examiné 1 Thessaloniens 4. Les morts en Christ ressuscitent, les vivants sont changés, tous ensemble vont à la rencontre du Seigneur en l'air et ainsi ils seront pour toujours avec le Seigneur ; cet exposé n'a pas besoin de commentaire pour démontrer que les méchants sont exclus de cette scène.

Je voudrais seulement ajouter que, si ce chapitre et 1 Corinthiens 15 parlent très clairement de la résurrection des saints comme ayant lieu à la venue du Seigneur, les passages qui traitent de Sa venue pour les saints confirment la même vérité de la manière la plus claire. Par exemple : « Si je m'en vais et que je vous prépare une place, je reviendrai et je vous prendrai auprès de moi, afin que là où moi je suis, vous, vous soyez aussi » [Jean 14, 3]. Christ revient pour prendre les siens auprès de Lui. Il est inutile d'ajouter que les méchants en sont naturellement exclus.

De même il est dit dans l'épître aux Hébreux : « Comme il est réservé aux hommes de mourir une fois — et après cela le jugement, ainsi le Christ aussi, ayant été offert une fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, à salut à ceux qui l'attendent » (chap. 9, 27-28). Ici encore l'incrédule n'a aucune part au salut et à l'attente du Seigneur. Remarquez encore, dans ce passage, que cette part du croyant est en contraste avec la mort et le jugement — part naturelle de l'homme déchu. Plus nous sommes familiers avec le Nouveau Testament, plus nous voyons combien Christ et le croyant sont associés par le Saint Esprit ; de telle sorte que la vie et la résurrection appartiennent à tous deux : seulement Christ les possède par droit divin et nous par grâce. Ces croyants se confiaient en Dieu qui ressuscite les morts ; ils savaient que Celui qui a ressuscité le Seigneur Jésus, nous ressuscitera aussi avec Jésus et nous présentera avec tous les saints ; ils savaient aussi que « si notre maison terrestre qui n'est qu'une tente est détruite, nous avons un édifice de la part de Dieu, une maison qui n'est pas faite de main, éternelle, dans les cieux » (2 Cor. 5, 1) ; ils attendaient que « ce qui est mortel

fût absorbé par la vie» [2 Cor. 5, 4]. Dieu les avait formés à cela même et leur avait aussi donné les arrhes de l'Esprit, afin qu'ils eussent toujours confiance.

La froide doctrine d'une résurrection commune à tous, aboutissant au jugement, exclut de telles pensées. Lorsque Christ vient pour juger *les vivants* sur la terre, et qu'Il les trouve mangeant, buvant, achetant, vendant, etc. (ce qui n'est évidemment pas le grand trône blanc où seuls les morts apparaissent), toute l'Écriture déclare que les saints apparaîtront avec Lui : « Et l'Éternel, mon Dieu, viendra, et tous les saints avec toi » [Zach. 14, 5]. « Le Seigneur est venu au milieu de ses saintes myriades » [Jude 14]. « Quand le Christ... sera manifesté, alors vous aussi, vous serez manifestés avec lui, en gloire » [Col. 3, 4]. « Et les armées qui sont dans le ciel le suivaient sur des chevaux blancs, vêtues de fin lin, blanc et pur » [Apoc. 19, 14]. « Ceux qui sont avec lui, appelés, et élus, et fidèles » [Apoc. 17, 14]. Les anges viendront assurément avec Lui, mais combien de ces passages ne s'appliquent ni ne peuvent s'appliquer aux anges ! « Nous apparaîtrons avec Lui en gloire ». Ainsi donc avant que Christ juge qui que ce soit, même les vivants, les saints auront été ressuscités et seront avec Lui. Dieu amènera avec Jésus ceux qui se sont endormis par Lui, comme nous l'avons vu en 1 Thessaloniens 4, où il nous est expliqué comment ils s'en iront pour revenir ainsi. C'est cette parfaite association avec Christ qui donne une telle valeur à la doctrine d'une résurrection distincte des saints.

Nous ne sommes pas seulement sauvés par Christ, mais bénis et glorifiés avec Lui et semblables à Lui, le premier-né entre plusieurs frères. La résurrection est donc à la fois le témoignage et l'espérance des apôtres et des saints, comme nous le voyons dans l'Écriture. Il est clairement enseigné que nous serons heureux dans l'intervalle. Des passages comme 2 Corinthiens 5, Philippiens 1, des exemples comme celui du brigand sur la croix et celui d'Étienne, en sont la preuve certaine, de fait et comme doctrine ; seulement nous n'aurons pas de conformité absolue avec Jésus lorsqu'après la mort nos esprits seront avec Lui, mais lorsque nous serons ressuscités et glorifiés comme Lui, semblables à Lui et Le voyant tel qu'Il est.

On peut voir dans ce qui précède que j'ai traité ce sujet au point de vue de l'enseignement de l'Écriture, cherchant ce qu'elle nous dit de la résurrection des saints et de quelle manière elle les associe à Christ. La résurrection des méchants, bien que mentionnée comme distincte et aboutissant au jugement, est simplement constatée et n'est jamais longuement traitée ; tandis que la résurrection des saints est largement développée comme leur part exclusive, et distincte de la première par sa nature, son principe, son objet et son époque.

Je ne sache pas qu'il soit parlé *directement* de la résurrection des méchants (sauf dans le discours de Paul à Félix [Act. 24, 15] et dans le chapitre 5 de l'évangile de Jean) jusqu'au livre de l'Apocalypse que nous allons considérer. Nous y voyons des trônes de jugement avec ceux qui y sont assis. Parmi eux se trouvent ceux qui ont été décapités pour le témoignage de Jésus et pour la Parole de Dieu, et ceux qui n'ont pas rendu hommage à la Bête. « Le jugement leur fut donné... et ils vécurent

et régneront avec le Christ mille ans» [Apoc. 20, 4]. Ceux-ci composent la première résurrection. Remarquez que dans ce moment-là Christ est déjà venu ; que le ciel a été ouvert, que les noces de l'Agneau ont eu lieu, que Sa femme s'est préparée, et que la Bête a été jugée. Je ne parle pas du moment exact de la résurrection au milieu de ces événements car il n'en est pas du tout parlé ici, mais je parle de l'époque à laquelle tout cela prend place. Babylone est jugée par Dieu, les noces de l'Agneau sont venues, de sorte que Son Épouse est là tout entière ; la Bête est détruite par Christ, Roi des rois et Seigneur des seigneurs ; les armées qui L'accompagnent sont sans aucun doute les saints, car ils sont vêtus de robes blanches et « ceux qui sont avec lui sont appelés, et élus, et fidèles » (chap. 17, 14). La première de ces épithètes ne peut absolument pas s'appliquer aux anges.

Lorsque l'Assemblée sera au complet, les saints ressuscités seront assis sur des trônes ; parmi eux se trouveront ceux qui ont été décapités pour la Parole de Dieu ; parler comme on l'a fait d'une résurrection de principes est donc une absurdité. C'est pour leurs principes que ceux que l'on trouve ici ont été décapités ; Christ n'épouse pas des principes, mais l'Assemblée, selon l'Écriture. Or c'est ici un exposé qui concerne des personnes : « Bienheureux et saint celui qui a part à la première résurrection ». Sont-ce donc là des principes ? « Sur eux la seconde mort n'a pas de pouvoir ; mais ils seront sacrificateurs de Dieu et du Christ » [20, 6]. Qui a jamais entendu parler de principes qui seraient des sacrificateurs ? On pourrait à la rigueur parler figurativement de principes régnants, mais non de principes sacrificateurs ! Notez qui sont ces rois et ces sacrificateurs ; car dans le même livre nous lisons : « Celui qui nous aime et qui nous a lavés de nos péchés dans son sang — et il nous a faits un royaume, des sacrificateurs pour son Dieu et Père » [1, 5-6]. Christ a-t-Il lavé de leurs péchés Ses propres principes ? Ceux qu'Il a lavés sont sacrificateurs et règnent avec Lui. Et encore, selon Sa promesse, si nous souffrons avec Lui, nous régnerons aussi avec Lui [2 Tim. 2, 12].

Plus loin nous lisons : « *le reste* des morts ne vécut pas jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis » [20, 5]. Y avait-il d'autres principes qui ne vécurent pas ? Il est réellement absurde d'appliquer cette expression à des principes ; il est donc également absurde de l'appliquer à ceux dont ils sont le reste.

Dans chaque cas, par conséquent, il est question d'hommes morts, et dans chaque cas il est parlé de leur résurrection. En un mot le règne promis de bénédiction et de paix sur la terre sera accompagné d'une résurrection des saints et du jugement des méchants sur la terre.

Ésaïe ajoute à cela un témoignage frappant. Au chapitre 25 nous lisons : « Le chant des terribles a été apaisé... Il détruira en cette montagne (Sion, Jérusalem) la face du voile qui couvre tous les peuples, et la couverture qui est étendue sur toutes les nations. Il engloutira la mort en victoire ». Ce passage nous parle de jugement, puis de la bénédiction qui s'étend de Jérusalem à toutes les nations pour enlever les ténèbres qui les couvrent, et nous présente, en troisième lieu, la déclaration

expresse que cela arrivera par la résurrection des saints : «Alors s’accomplira la parole qui est écrite : La mort a été engloutie en victoire» [1 Cor. 15, 54]. Pour un esprit soumis à l’Écriture et ne se fiant pas à la tradition ou à ses propres raisonnements, ce point est, me semble-t-il, aussi clair que l’Écriture peut le rendre. Si cet argument avait quelque valeur, on pourrait encore ajouter que l’Assemblée l’a cru pendant deux cents ans. La mondanité et les hérésies augmentèrent dans la proportion du déclin de cette vérité, et en furent la conséquence, comme le Seigneur l’avait prédit dans la parabole des méchants esclaves.

*
* *

Je vais citer un autre passage, non qu’il se rapporte en quoi que ce soit à ce sujet, mais parce qu’on croit généralement qu’il s’y rapporte — c’est la parabole des brebis et des chèvres (Matt. 25, 31-46). Ne s’agit-il pas ici, nous dit-on, de tous les hommes, dont les uns sont placés à la droite du Fils de l’homme et les autres à sa gauche? La réponse est simple : Il n’y a rien du tout dans ce passage qui se rapporte à la résurrection, mais, comme il nous le dit, il s’agit ici des *nations*. Ce sont les vivants, non les morts ; les nations sur la terre paraissant devant le Christ quand Il viendra dans Sa gloire et s’assiéra sur le trône du jugement et rassemblera toutes les nations pour les juger selon la déclaration des prophètes. Mais de plus nous avons ici trois classes et non pas deux : les brebis, les chèvres et les frères ; une troisième classe qui ne vient pas en jugement, mais que le Seigneur désigne en parlant aux brebis aussi bien qu’aux chèvres par ces mots : «ceux-ci qui sont mes frères». Ceci nous conduit à un autre point bien défini qui montre que ce jugement n’est pas général. Les chèvres et les brebis sont jugées selon la façon dont elles ont traité ces frères qui représentent Christ. Ce qui leur a été fait, Lui a été fait à Lui. Or cela n’est pas, et ne peut pas être, la base d’un jugement général. Comme nous le voyons en Romains 2, il y a des hommes qui périront sans loi ; il y en a qui seront jugés par la loi. En fait, la grande majorité des païens (nous ne craignons pas de dire : les neuf dixièmes de tous ceux qui feront partie d’un jugement général) n’auront jamais été en contact avec ceux qui représentent Christ, en sorte que la question ne pourra être soulevée. En un mot le passage ne s’applique pas du tout à un jugement général de ceux qui sont ressuscités, mais (comme cela est dit) au jugement des nations.

Tout lecteur attentif verra que ce qui concerne le témoignage parmi les Juifs est traité au chapitre 24, 31. Ensuite, ce qui concerne les chrétiens est traité dans trois paraboles, depuis le verset 42 du chapitre 24 jusqu’au verset 30 du chapitre 25, les esclaves fidèles ou méchants, les vierges sages ou folles, les serviteurs responsables de faire valoir leurs talents. Enfin, poursuivant au verset 31 du chapitre 25 le sujet du chapitre 24, 31, le Seigneur reprend le jugement de la troisième catégorie, les Gentils : ce jugement se rapportant au témoignage particulier rendu par Lui et les siens, et n’étant pas un jugement général des hommes sur des bases générales. Beaucoup de personnes oublient presque qu’il y a un jugement des vivants aussi

bien que des morts, et que Dieu « a établi un jour auquel il doit juger en justice la terre habitée, par l'homme qu'il a destiné à cela » (Act. 17, 31).

L'immense importance de la vérité sur laquelle nous insistons, et la manière dont elle change le ton de notre christianisme, n'aura pas échappé au lecteur chrétien. Au lieu de laisser les croyants mélangés à la masse des incrédules, pour attendre ensemble la décision du jour du jugement, comme si les saints n'étaient pas rachetés, sauvés, et n'avaient pas une liaison spéciale avec Christ — ce qui change entièrement leur position — cette vérité manifeste clairement leur union avec Christ et leur séparation des incrédules. Nous avons Christ, les prémices, puis ceux qui sont du Christ et qui participeront à la résurrection d'entre les morts, la même résurrection que Lui, en vertu de la parfaite faveur dans laquelle ils sont acceptés.

J'ajouterai ici que la résurrection « d'entre les morts » et la résurrection « des morts » ne sont pas confondues dans l'Écriture. La résurrection des morts est la doctrine générale selon laquelle les morts ressusciteront et ne resteront pas dans le tombeau. La résurrection d'entre les morts en vertu de la faveur divine qui repose sur quelques-uns, les prend du milieu d'autres qui sont laissés en arrière ; en sorte que les premiers sont ressuscités en gloire pour être avec Christ et semblables à Lui pour toujours. Il est évident que ceci est une vérité tout à fait différente de la soi-disant résurrection générale pour le jugement. Nous sommes séparés des méchants et complètement associés avec Christ. En même temps cette pensée ne touche nullement les vérités fondamentales de l'évangile, au contraire, elle les renforce ; et cela a aussi son importance, car les hérésies se basent toujours sur des vérités mal comprises ou altérées.

Les deux résurrections donnent un relief tout particulier à la valeur de l'expiation, à l'efficacité absolue de la rédemption, au fait que Christ est notre vie et que nous avons reçu le Saint Esprit. Le fait que nous sommes ressuscités avec Christ, associés à Lui, identifiés avec Lui, apparaît ainsi dans toute sa simplicité et sa force scripturaire ; tandis qu'il est pratiquement mis de côté, si nous sommes mélangés à tous les incrédules qui ont rejeté le Seigneur et qui paraîtront en jugement. L'union de Christ avec Son peuple devient ainsi plus claire, tandis que Son union divine avec le Père et d'autres vérités fondamentales restent comme toujours à la base de toute la vérité. Son humanité apparaît plus claire que jamais par notre union avec Lui. L'immortalité de l'âme garde son importance vitale, et l'heureux état intermédiaire de l'âme des croyants est manifesté avec plus d'évidence. En effet, si les saints sont soumis à un jugement final pour décider de leur sort, comment peuvent-ils avoir été au ciel avec Christ en attendant ce moment ? Comment penser que Paul, après avoir été plus de mille huit cents ans avec Christ, doive attendre pour savoir s'il sera ou non avec Lui ? Tandis que, si la résurrection des saints n'est pas ce jugement, mais la jonction par la puissance de Christ d'un corps glorifié et d'un esprit bienheureux, cela devient très simple. Notre esprit part pour être avec Christ, comme l'Écriture l'enseigne continuellement ; au temps voulu notre corps ressuscitera en gloire et

nous serons rendus conformes à l'image du Fils, nous porterons Son image et serons semblables à Lui dans la gloire. S'en aller pour être avec Christ est de beaucoup meilleur [Phil. 1, 23] ; mais nous attendons Sa venue pour obtenir un corps glorieux. La première résurrection, celle d'entre les morts (la seule que l'Écriture reconnaisse pour les saints) lie les affections, la foi, l'espérance du chrétien à Christ — et c'est la plus grande bénédiction que nous puissions avoir dans ce monde.

Des chrétiens sincères demanderont avec raison : S'il en est ainsi, que devient notre comparution devant le tribunal de Christ ? J'ajouterai donc quelques mots sur ce sujet. Nous avons déjà vu qu'en Jean 5 il est positivement établi que le croyant ne viendra pas en jugement, mais il nous faut rechercher la signification des passages qui se rapportent à ce sujet et comprendre toute leur force.

Il ressort clairement de 2 Corinthiens 5 et de Romains 14 que chacun de nous rendra compte de lui-même à Dieu. Le résultat pour les méchants est certainement l'exécution de la sentence de condamnation (non pas la condamnation même, car celui qui ne croit pas est déjà condamné [Jean 3, 18]) ; mais ils recevront les choses accomplies dans le corps, étant précipités de devant le grand trône blanc dans l'étang de feu. Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce sujet, quelque solennel et important qu'il soit ; ce n'est pas le sujet de notre présente étude. Les vivants (Matt. 25 ; 2 Thess. 1 et Apoc. 19) et les morts (Apoc. 20) subiront un châtiment éternel, mais l'Écriture est aussi claire au sujet de ceux qui sont sauvés. Nous paraîtrons tous devant le tribunal de Christ, nous rendrons tous compte à Dieu de nous-mêmes. À Dieu ne plaise qu'un iota de l'Écriture soit affaibli en quelque manière que ce soit ! Nous avons à recevoir la vérité dans ses moindres détails et à l'appliquer par grâce dans toute sa force. Recherchons donc quelle est la pensée de l'Esprit dans ce passage du tribunal. Il est frappant de voir comment l'Écriture évite ici le mot jugement, même lorsque nous pourrions l'attendre, quand il est question des saints.

Il y a deux côtés de notre position comme chrétiens qui éclairent cette question. Nous nous tenons devant Dieu pour jouir de Lui, en la présence duquel il y a plénitude de joie. Et en outre Dieu nous a donné d'avoir une précieuse part dans l'activité de Son amour envers les autres, activité dont le plein exercice se lie clairement avec notre propre état spirituel. Pour qu'Il sorte et combatte avec nous, il ne faut pas d'Acan dans le camp d'Israël. Quant à notre position devant Dieu, nous sommes parfaits en Christ : Il est ma vie, ma justice aussi bien que celle de Paul ; nous serons tous rendus conformes à l'image du Fils de Dieu [Rom. 8, 29]. Tel qu'est le céleste, tels aussi sont les célestes [1 Cor. 15, 48]. Mais lorsque nous en venons à l'activité spirituelle, combien est grande la différence ! Nous sommes tous semblables à Christ, tous rendus capables de participer au lot des saints dans la lumière [Col. 1, 12], nous entrons tous dans la joie de notre Maître : mais, à côté de cela, chacun recevra sa propre récompense selon son propre travail. Le résultat que Christ a obtenu pour chacun de nous est le même : nous serons rendus conformes à

Sa propre gloire, nous serons avec Lui dans la maison du Père. Mais, quoique tout soit grâce, chacun de nous aura sa propre récompense pour l'œuvre que le Saint Esprit a accomplie par son moyen. Les Thessaloniciens ne seront pas notre joie et notre couronne dans le jour du Seigneur [1 Thess. 2, 19], comme ils seront celle de Paul. Si nous avons bâti du bois, du foin, du chaume, nous pourrions être sauvés, mais nous en éprouverons une perte [1 Cor. 3, 12-15]. C'est bien là une partie de la vérité et cela n'empêche pas que notre acceptation soit parfaite, la même pour tous, que nous soyons la justice de Dieu en Christ et que Dieu nous ait tous formés pour la gloire.

Chacun de nous recevra pour lui-même les choses accomplies dans le corps. Pour les méchants, ce sera naturellement le châtiment et la condamnation ; pour les saints, la récompense — mais avant ce moment-là ils sont déjà ressuscités, glorifiés, leur corps transformé en la conformité du corps glorieux de Christ. Il est dit : « Aie autorité sur dix villes », etc. (Luc 19). Mais il y a plus encore que cela : nous connaissons comme nous avons été connus [1 Cor. 13, 12], nous rendrons compte de nous-mêmes à Dieu, et par conséquent de tout en détail. Il n'y aura rien de secret qui ne soit révélé, ni rien de caché qui ne vienne en lumière [Matt. 10, 26]. Nous n'aurons plus aucune trace de notre nature pécheresse ; mais si nous rendons compte de nous-mêmes à Dieu, il est clair que cela doit être de toutes choses, sinon ce ne serait pas un compte-rendu exact et complet. Si nous savons que nous sommes en Christ et que tout est découvert devant Dieu, cela ne nous alarme pas. Si mon lecteur se sent mal à l'aise à ce sujet, c'est qu'il n'est pas en règle avec Dieu. S'il avait déjà maintenant tout découvert devant Dieu, il ne serait pas effrayé de devoir le faire alors. S'il a revêtu la plus belle robe, il n'aura pas honte de dire quels horribles haillons il avait auparavant. Ah ! s'il ne possède pas cette robe, je comprends qu'il doive essayer de dissimuler et de cacher ses haillons et sa nudité. Mais dire que nous rendrons compte de nous-mêmes à Dieu ne signifie pas que nous serons jugés, car alors nous serons déjà dans la gloire comme nous l'avons vu ; certains d'entre nous auront déjà été avec Christ pendant des siècles.

Mais cette comparution est un grand gain. Je regarde aujourd'hui en arrière et je vois comment le Dieu souverain et saint m'a épargné, gardé, conduit, préservé de chutes, et relevé lorsque j'étais tombé ; comment Il n'a pas détourné Ses yeux de moi — comment non seulement Il a opéré pour moi un grand salut, mais n'a jamais cessé de me diriger et de veiller sur moi, faisant travailler toutes choses ensemble pour mon bien — comment Il m'a suivi dans mes circonstances, mes dangers, mes difficultés, comment Il m'a accordé la grâce et administré la discipline dont j'avais besoin, en vertu de l'intercession de Christ. Est-ce que je ne désire pas connaître tout cela ? Je le crois maintenant, et lorsque je regarde en arrière je puis citer mille circonstances où Il a agi ainsi à mon égard, et je ne doute pas qu'Il ne l'ait fait en toute occasion. Mais alors je le verrai dans la perfection. Quelle scène de grâce ce sera ! Eh bien, je me réjouirai avec adoration lorsque je verrai tout cela, comme j'adore et en suis reconnaissant — oh ! combien reconnaissant ! — déjà ici-bas. Si je

venais en jugement, ce devrait être pour avoir rejeté toute l'œuvre de Christ, et ma condamnation serait certaine. Mais il n'y a pas de jugement et ne peut y en avoir. Je connaîtrai comme j'ai été connu, et je verrai toutes les voies de Dieu à mon égard.

Mais il y a dans le jugement de nous-mêmes un autre résultat actuel. Nous sommes manifestés à Dieu. La foi anticipe ce moment et produit un résultat pratique et actuel de sanctification — nous sommes ainsi gardés sous l'œil de Dieu. Nous *avons été*, dit l'apôtre, manifestés à Dieu (2 Cor. 5, 11) (ce n'est pas simplement que nous le serons).

Cette vérité est très importante et nous en avons tous besoin. Quoique les saintes affections doivent être et soient notre part la plus élevée, nous avons, dis-je, besoin de tenir nos consciences sous le regard de Dieu en traversant ce monde, *en nous jugeant selon la manière dont Dieu Lui-même juge les choses*. Être manifestés à Dieu nous pousse à persuader les hommes qui sont encore exposés au jugement de ce grand jour ; cela nous rend attentifs à nous abstenir de juger les autres et à ne pas mettre une pierre d'achoppement sur leur chemin. Telles sont les conséquences que l'apôtre tire même de la frayeur de Dieu, sans mentionner jamais la crainte du jugement pour nous-mêmes qui serons parfaitement semblables en ce jour au Seigneur Lui-même. Or « grâces à Dieu pour son don inexprimable » (2 Cor. 9, 15).